

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Lundi 14 décembre 2015, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Daniel-Dany Pastore*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} décembre 2015, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 12 décembre à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, lundi 14 décembre à 17 h et 20 h 30 et mardi 15 décembre 2015 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016 (bis) (PR-1158 A/B/C)¹.*Suite du deuxième débat*

Le président. Mesdames et Messieurs, pour le deuxième jour, nous poursuivons le deuxième débat sur le projet de budget 2016. Le bureau compte sur vous tous pour que cela se passe au mieux. Surtout, évitons les «allumages» mutuels, car ils ne servent à rien. C'est un ancien pyromane qui vous le dit!

Nous avons terminé l'examen du département de la culture et du sport. Je vous annonce l'état de situation à ce stade: nous en sommes à 15 111 769 francs d'excédent de revenus.

Le budget du département de M. Kanaan, pages 52 à 68, est adopté.

Le président. Je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré, ce qui signifie qu'une seule personne par groupe peut s'exprimer sur chaque amendement. Je tenais à le préciser, pour que tout le monde ne se mette pas à appuyer sur le bouton de demande de parole... Le vote de tous les amendements se fait à l'appel nominal.

¹ Rapports oraux, 3107.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le président. Nous n'avons reçu aucun amendement concernant ce département.

Le budget du département de M. Barazzone, pages 70 à 82, est adopté.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 85, politique publique 21, Ecoles publiques,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous passons à l'amendement 12, déposé par le Parti socialiste, les Verts et Ensemble à gauche, qui demande une augmentation de 56 924 francs correspondant au rétablissement de deux postes de responsables de bâtiment scolaire (RBS) pour l'école de Chandieu.

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, avant le débat sur la suppression de ces deux postes que l'amendement de l'Alternative demande ici de rétablir, j'aimerais apporter quelques éclaircissements. Vous savez que ces postes sont destinés à un nouvel équipement scolaire... (*Brouhaha.*) Je crois que je vais laisser les gens s'asseoir avant de parler...

Il s'agit d'un nouveau groupe scolaire de 16 classes implanté à Chandieu, un quartier en voie de densification. Telle est la raison – puisque c'est un équipement neuf – pour laquelle le Service des écoles et institutions pour l'enfance a besoin de trois postes supplémentaires de responsables de bâtiment scolaire.

Aujourd'hui, ce service gère 53 établissements scolaires. Dans chacun d'eux, les superficies ont été minutieusement étudiées par des spécialistes – il s'agit de l'entreprise Diversey – en tenant compte du nombre de mètres carrés, de la pénibilité de l'entretien, des locaux annexes et de l'ouverture des bâtiments. Or, le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a pas la capacité, actuellement, d'assumer l'entretien de cette nouvelle école. Il ne peut pas prendre sur les ressources disponibles en termes de personnel, car tous ses employés sont déjà affectés à d'autres actions de nettoyage et d'entretien.

Je rappelle que le groupe scolaire de Chandieu, qui compte 16 classes, comprend également un restaurant scolaire, des locaux polyvalents et – évidemment –

un préau. Il est impossible d'assurer leur entretien avec le seul poste de RBS que vous nous avez laissé au budget 2016, Mesdames et Messieurs. Il nous en faut trois, sinon vous mettrez à mal les obligations légales de la Ville. Je vous en rappelle la teneur: charge aux communes de s'occuper de l'entretien des bâtiments scolaires.

Je crois que notre situation financière ne nécessite pas encore que ce soient les enfants qui nettoient les classes après les heures d'école... J'aimerais donc que vous teniez compte des besoins du Service des écoles et institutions pour l'enfance – d'autant plus que vous nous demandez maintenant, pour tout investissement, de mettre en parallèle les frais de fonctionnement. Il est clair que, vu la tension actuelle par rapport à l'ensemble du dispositif scolaire, il est impossible que nous prenions des postes dans d'autres écoles pour le nouvel établissement scolaire de Chandieu.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). La magistrate vient de résumer excellemment la situation. Cela fait plusieurs années que les partis de droite n'ont de cesse – tout à fait à raison, d'ailleurs – d'exiger une plus grande propreté des préaux et des passages plus réguliers d'équipes de nettoyage. La situation actuelle de beaucoup d'écoles est déjà difficile; parfois, le personnel chargé de l'entretien n'est pas assez nombreux et doit passer d'un établissement à l'autre.

A Chandieu, on part sur une copie neuve, c'est-à-dire une nouvelle école comprenant 16 classes, comme l'a dit la magistrate, ainsi qu'un restaurant scolaire de 240 places pour les élèves, une piscine, une salle polyvalente... Ce sera un lieu ouvert non seulement pour les enfants pendant la journée – étant donné que c'est une école – mais ouvert aussi sur le quartier le soir et le week-end, avec la mise à disposition de la piscine et des salles polyvalentes.

Les horaires des responsables du bâtiment ne seront donc pas limités aux horaires scolaires, ils devront être étalés plus largement. Le Conseil administratif nous dit qu'il a besoin de trois personnes pour effectuer ce travail correctement; ce n'est pas un chiffre qui tombe du ciel! Il a été calculé par rapport à la superficie de l'école. Et vous, à droite, vous voulez biffer ce chiffre d'un coup de crayon en disant: «On fera avec un seul RBS.» Je ne vous comprends pas. Vous réclamez quelque chose, vous voulez de la propreté mais, quand on met à disposition le personnel pour faire enfin ce que vous demandez, vous tirez un trait dessus.

Je ne sais pas, peut-être faudrait-il inventer une nouvelle matière enseignée aux élèves de l'école de Chandieu qui s'appellera «nettoyage du préau et ménage»... Je ne vois pas comment faire autrement, si vous vous obstinez à couper ces deux postes! (*Applaudissements.*)

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Il y a environ deux mois, ce même parlement – notamment la droite – votait ou plutôt nous faisait voter 25 postes de pompiers sans étude préliminaire. Pas un, pas deux, pas trois... mais 25 en bloc! Sur les bancs d'en face, cela ne posait aucun problème à qui que ce soit. Et là, Mesdames et Messieurs, vous minaudez pour deux postes de RBS! Oui, c'est exactement de cela qu'il s'agit: de minauderie!

Qu'est-ce qu'un RBS? Derrière cet acronyme se cache un responsable de bâtiment scolaire. Un responsable de bâtiment scolaire se charge notamment de l'entretien du bâtiment – M^{me} Alder l'a expliqué tout à l'heure – mais il a également une autre casquette plus indirecte: la cohésion sociale. Par sa connaissance fine de l'environnement de l'école, par la connaissance des maîtres, des élèves et des gens qui fréquentent l'établissement, il a un regard sur l'une des thématiques chères aux yeux de certains membres de la droite: la question de la sécurité autour des bâtiments scolaires.

Il faut savoir que le bâtiment de l'école de Chandieu est pensé pour être ouvert sur le quartier. Comme on le sait, vu la densification actuelle de la ville, il n'est plus possible de construire des bâtiments dévolus à un seul type d'occupation – ici, l'enseignement. Le nouvel équipement de Chandieu a donc été conçu pour être ouvert sur le quartier et mutualisé. Certains de ses locaux seront accessibles aux habitantes et aux habitants du quartier.

Par ailleurs, il est piquant de constater que cette même droite qui ne souhaite pas couper dans le sport ne donne pas les moyens aux associations sportives d'occuper ces espaces! Il faut bien comprendre que, pour mutualiser des locaux – et nous souhaitons que des associations puissent en bénéficier –, il faut les entretenir. Cette thématique est un enjeu connu de la politique municipale. Il est donc insensé de ne pas donner les moyens à une école d'ouvrir et fermer ses locaux, et de les mettre à la disposition des personnes qui le souhaitent ou des associations qui en ont besoin.

En outre, de par sa présence en continu, un RBS veille à la qualité de l'entretien des bâtiments. De ce fait, quand on coupe deux postes d'auxiliaires dans ce domaine, quel message donne-t-on à nos enfants et aux familles? On leur dit: «Mais ton école, il n'y a pas besoin de s'en occuper! On s'en fiche! On peut externaliser le nettoyage, de toute façon ce n'est qu'une école...» En réalité, entretenir et prendre soin d'un bâtiment, c'est donner un signe positif aux enfants et aux familles – chose que vous êtes en train d'oublier, à droite!

De plus, la question de l'externalisation pose un vrai problème. Un employé externe chargé d'un bâtiment qu'il ne connaît pas – enfin, il finit par le connaître tout de même, à force de le nettoyer – vient faire son travail à des heures fixes, par exemple de 14 h à 16 h, ou de 16 h à 18 h, ou que sais-je. Cette personne ne

peut donc pas donner le même soin à l'entretien du bâtiment qu'un RBS qui en connaît tous les recoins.

J'aimerais encore insister sur un autre point. Certaines écoles n'ont déjà plus de RBS, des sociétés externes y sont chargées du nettoyage. Je citerai l'exemple de l'école Cité-Jonction, où une société vient deux heures par jour nettoyer le bâtiment de trois étages... Mesdames et Messieurs, je vous mets au défi – même chez vous – de faire le ménage en deux heures et que le résultat soit nickel! Il faut donc donner les moyens à la Ville d'entretenir et de prendre soin des bâtiments scolaires.

Avant que tout le monde ne se tourne du côté des forces obscures, je m'adresse surtout au padawan du Parti démocrate-chrétien pour le remercier de bien vouloir prendre en compte ce qui vient d'être dit et de ne pas biffer ces deux postes de RBS. Ils sont essentiels, notamment pour les raisons que je viens d'évoquer: le nettoyage, mais aussi la cohésion sociale et la sécurité. Certains membres de la droite, qui déposent des motions visant à renforcer la sécurité et à assurer un nettoyage des préaux de qualité, devraient également y penser. (*Applaudissements.*)

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne répéterai pas tout ce qui a déjà été dit. Bien entendu, je partage le point de vue de M^{me} la magistrate Alder, ainsi que de mes collègues qui viennent de s'exprimer.

Cela étant, je tiens à rappeler ce qui s'est passé en commission des finances par rapport à l'amendement de la droite visant à supprimer deux postes de travail sur trois destinés à un nouvel établissement scolaire. Le représentant du Parti démocrate-chrétien, qui avait défendu, je crois, le fait que les crèches ne soient pas touchées par la coupe linéaire de 2% en termes de fonctionnement – et donc aussi de ressources humaines –, a tout à coup décidé que, pour les écoles, cette mesure était un peu moins grave...

Il est difficile de débattre avec des personnes qui n'ont aucune cohérence politique! C'est pourquoi, comme nous l'avons annoncé dès samedi matin, l'objectif d'Ensemble à gauche et de l'Alternative n'est pas d'essayer de comprendre aujourd'hui la logique de la majorité de droite et de son extrême.

Ce que nous aimerions dénoncer, ce soir, c'est la position de cette même droite en ce qui concerne l'entretien des bâtiments scolaires. La nouvelle école de Chandieu ouvrira de toute façon le 1^{er} septembre 2016; elle est déjà construite et tout est prêt. Or, la droite sera responsable du fait que la Ville de Genève devra se mettre dans l'illégalité par rapport à cet énorme établissement, car avec un seul poste de RBS elle ne pourra respecter ni les normes de sécurité ni les normes d'hygiène. Nous rappelons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas seulement d'une école,

mais aussi d'un bâtiment ouvert à la population et notamment aux clubs de sport, puisqu'il y aura une piscine.

Le projet de la droite pour l'école de Chandieu prévoit en fait une inégalité de traitement, étant donné qu'il s'agirait d'ouvrir un nouveau bâtiment scolaire avec moins de ressources humaines que dans d'autres déjà existants. C'est tout à fait surprenant et inadmissible! J'ai donc ironisé, en commission, en disant au représentant du Parti démocrate-chrétien: «Au fond, qu'est-ce que vous nous proposez? Au lieu d'ouvrir un bâtiment qui fonctionnera, vous voulez un bâtiment où la poussière et la crasse s'accumuleront, où les enfants devront courir pour se jeter dans le bassin de la piscine et baigner dans une espèce de liquide immonde...»

On ne comprend pas ce qui a pris, tout à coup, à ces représentants de droite! J'espère, Mesdames et Messieurs, que ce sera juste un petit coup de folie momentanée et que vous reviendrez à la raison ce soir! Quant à moi, j'ai quand même cherché à comprendre... J'ai donc interpellé le commissaire en question pour lui demander: «Vous êtes bien d'accord qu'un seul poste de RBS pour une si grande école, ce n'est pas possible?» Il m'a répondu: «On peut très bien externaliser, ça ira aussi...»

Eh bien, justement: au lieu d'externaliser – notamment en ce qui concerne le nettoyage – nous préférierions, quant à nous, internaliser. La majorité du Conseil municipal avait accepté cela pour les bâtiments administratifs et financiers, mais également pour les logements de la Gérance immobilière municipale (GIM). Dans le cas des bâtiments scolaires, externaliser ne suffira pas. En effet, on peut engager des entreprises de nettoyage privées mais, comme cela a déjà été signalé, ce sera pour une ou deux heures par jour et puis les employés s'en iront. Les charges et le mandat confiés à un responsable de bâtiment scolaire – c'est d'ailleurs pour cela qu'on l'appelle «responsable» – ne se limitent pas au nettoyage. Il doit aussi veiller au bon fonctionnement de l'établissement en question et à la sécurité.

Le comble, comme l'a rappelé notre collègue du groupe des Verts, est que la droite majoritaire a décidé de ne pas toucher aux subventions des associations sportives. Mais que leur dira-t-elle, lorsque celles-ci ne pourront pas accéder aux salles de gym et aux piscines? Les laissera-t-elle devant la porte? C'est totalement incompréhensible!

Il est évident qu'Ensemble à gauche se bat pour le maintien de ces deux postes de travail de RBS qui ne sont pas un luxe – au contraire, c'est vraiment le strict minimum. Nous nous battons aussi pour les utilisatrices et utilisateurs de ces locaux, pour les élèves et les parents d'élèves. Mesdames et Messieurs de la droite, quelles explications donnerez-vous aux parents qui se retrouveront devant une porte fermée? Votre position est totalement absurde!

J'ai cité cet exemple dans mon rapport de minorité pour montrer l'incohérence des coupes budgétaires faites à l'aveugle et à la hache. J'aimerais insister sur le fait que c'est grave! C'est grave, Mesdames et Messieurs, car on n'assiste même plus ici à une lutte de classes – pas du tout! – mais à une lutte de casse! C'est à qui cassera le plus, socialement parlant!

Il est donc évident que l'Alternative refuse l'amendement absurde présenté par la droite en commission pour supprimer ces deux postes de RBS. Quant à ceux qui ont envie de l'accepter, qu'ils l'acceptent! Comme ça, on s'empressera de dénoncer leur irresponsabilité! Et ensuite, libre à eux de se débrouiller avec les associations de parents d'élèves et les clubs sportifs qu'ils adorent! Si ça se trouve, peut-être certains d'entre eux ont-ils des enfants qui se retrouveront bien ennuyés dans des préaux remplis de déchets, dans une piscine insalubre, dans une salle de gymnastique collante et des vestiaires sales. A chacun ses responsabilités, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Ce genre de discours me manquait, depuis samedi! Nous venons d'entendre une description de Calcutta-sur-Chandieu qui sera une réalité dès septembre 2016... Je rappelle que l'école en question est neuve et que, pour l'instant, il n'y a donc pas péril en la demeure! J'ose le dire...

Mesdames et Messieurs, de quoi parlons-nous ici? De responsables du bâtiment scolaire de Chandieu dès le 1^{er} septembre prochain. Et on voudrait nous faire croire qu'il en faut trois maintenant? Alors qu'il y a trois ans un seul RBS suffisait par école, aujourd'hui il en faut trois. On veut nous faire croire que ce sont eux qui nettoieront dans tous les coins... Ne dites pas de bêtises, Mesdames et Messieurs de la gauche! Cessez d'exagérer! Vos images d'Epinal sur Calcutta, ça suffit!

Les bâtiments scolaires sont nettoyés par des entreprises spécialisées, nous le savons pertinemment. De plus, l'école de Chandieu est neuve. Ce ne sont pas non plus les RBS qui ouvriront et fermeront ses portes sans arrêt, ni eux qui changeront l'eau de la piscine ou s'occuperont de tout ce que vous nous avez décrit, Madame Figurek! Un RBS est chargé de guider les employés des entreprises assurant le nettoyage ou effectuant des travaux de manutention divers et variés – et non pas de tout faire lui-même! Il faut arrêter d'exagérer à ce sujet.

Nous estimons donc qu'un seul RBS à Chandieu suffira largement, en tout cas pour commencer. Nous verrons par la suite si la nécessité se fait sentir d'engager d'autres. Pour l'instant, nous pensons qu'un RBS peut largement assurer la gestion des tâches des entreprises de nettoyage mandatées. Je rappelle qu'elles ont des cahiers des charges bien précis, détaillés et complets. Elles ne passent pas à côté des mégots juste pour le plaisir de laisser sale un bâtiment scolaire!

De plus, comme il s'agit ici de classes primaires, il ne devrait en principe pas y avoir de cendriers...

Par conséquent, nous maintenons évidemment l'amendement déposé par la droite en commission parmi les amendements globaux, et nous refuserons l'amendement de la gauche présenté ici pour le supprimer.

Le président. Je remarque que les personnes qui se trouvent à la tribune du public en bloquent l'entrée. Pourraient-elles se déplacer afin que d'autres puissent s'asseoir? Il y a encore des places libres. Merci!

J'ai un deuxième avis à faire. J'avais interdit la distribution de propagande politique dans cette enceinte. Vous pouvez la diffuser de deux manières, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: par mail ou en déposant ces papiers de côté, à l'endroit des signatures. Si je vous laisse faire, demain ce sera la porte ouverte à ce que n'importe quel groupe puisse faire quelque chose qui vous déplaît. Madame Figurek, vous avez l'air outrée... Essayons tout de même de maintenir cette enceinte comme une zone libre et exempte de ce genre d'activité.

J'avais dit à M^{me} Maria Pérez de ne pas le faire et, apparemment, M. Gurtner a eu l'amabilité de le faire à sa place... Je vous interdis donc à vous aussi de le faire la prochaine fois, Monsieur Gurtner, c'est comme pour votre collègue! Gardons cette enceinte neutre à cet égard. Laissez ce genre de documents à la porte ou envoyez-les par mail! Vous en avez la possibilité. Telle est la décision du bureau! C'est comme ça que ça se passe, merci! (*Remarque de M^{me} Pérez.*) Madame Pérez, vous avez envoyé quelqu'un d'autre faire à votre place ce que je vous avais interdit et cela ne m'a pas plu, je vous le dis en direct!

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs, après avoir entendu les propos de M. Spuhler, j'aimerais juste préciser ce qui suit. Les trois postes dont vous débattiez maintenant se répartissaient initialement en un responsable de bâtiment scolaire – qui est effectivement un interlocuteur très important en milieu scolaire – et deux agents d'entretien. Il est évident que, si vous ne nous les donnez pas, il faudra faire appel à des entreprises de nettoyage; mais vous conviendrez qu'il coûterait moins cher à la Ville d'internaliser ces missions.

Je pense que la présence des RBS est importante au niveau des écoles. Tous, ici, nous avons passé un certain nombre d'années sur les bancs de l'école – notamment primaire – et nous avons été marqués par son concierge. Aujourd'hui, les écoles sont beaucoup plus grandes et il faut du personnel pour effectuer des tâches qui seraient dispersées, si les classes étaient réparties en plus petites unités.

De nos jours, on construit de grandes écoles, ce qui veut dire qu'elles accueillent beaucoup d'enfants et d'activités.

Or, vous connaissez mes priorités en termes de locaux: nous les souhaitons polyvalents et multi-usages, cela a été dit. Les locaux de la nouvelle école de Chandieu serviront au quartier en dehors des horaires scolaires. Il y a une forte demande des habitants et des associations pour bénéficier de ces espaces. De plus, Mesdames et Messieurs, vous savez bien qu'avec l'introduction du mercredi matin d'école nous avons beaucoup de peine, actuellement, à répondre aux besoins du Conservatoire populaire de musique, du Conservatoire de musique et de diverses écoles de formation. Les locaux scolaires que nous mettons à leur disposition restent parfois ouverts jusqu'à 22 h ou 23 h. Je ne peux donc pas imaginer qu'une seule personne suffise pour entretenir un tel établissement. J'aimerais faire appel à votre bon sens, merci!

Le président. Je salue à la tribune du public M^{me} Catherine Gaillard, ancienne présidente du Conseil municipal, ainsi que M. Marc Dalphin, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, pour en revenir à l'amendement de la droite défendu tout à l'heure par M. Spuhler, j'aimerais tout d'abord le remercier. En effet, il est le seul représentant des groupes ayant décidé de ne pas voter les postes de RBS qui ait eu l'élégance de se lever pour expliquer au Conseil administratif la raison qui l'amène à ne pas proposer le maintien desdits postes.

Voilà un premier élément de surprise... Il me semble que, dans un débat démocratique, si vous décidez de ne pas voter des prestations après un débat de commission particulièrement court, vous devriez au moins vous en expliquer en séance plénière. Je signale à ce propos que le Conseil administratif – et notamment M^{me} Alder – n'a eu aucun échange avec la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, en raison du timing que vous avez imposé quant à l'entrée en matière du Conseil municipal sur le projet de budget 2016.

Une voix. La faute à qui?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ah non, ne dites pas «la faute à qui?»! Le Conseil administratif a déposé son projet de budget à la fin du mois d'août dernier; vous pouviez entrer en matière tout de suite, mais vous avez

décidé de ne le faire qu'à partir du mois d'octobre. Si vous avez eu si peu de temps pour étudier ce budget, c'est parce que vous l'avez voulu ainsi.

Venons-en à ce qui nous intéresse ce soir. Mesdames et Messieurs de la droite, vous avez décidé de ne pas voter ces postes de RBS et, hormis M. Spuhler qui a pris la parole pour expliquer au Conseil administratif pourquoi lui et son groupe ne les voteront pas, je ne connais pas les raisons des autres groupes. J'avoue que je reste dans l'inconnu, mais je viendrai dans les travées pour tenter de comprendre.

Votre refus interpelle le Conseil administratif, car nous ne voyons pas en quoi ces postes pourraient représenter un enjeu de projet de société. On pourrait discuter – même sans être d'accord – sur certaines subventions, certains axes politiques, certaines propositions du Conseil administratif... Par exemple, vous avez refusé une partie du fonds G'innove que proposait le Conseil administratif. On peut toujours avoir une discussion sur ce type de nouveaux objets.

Mais, dans le cas présent, il s'agit vraiment d'une prestation qui est une obligation légale de la commune. Elle doit construire des écoles selon la planification scolaire et elle les construit; pour que ces établissements fonctionnent, elle doit mettre à disposition un bâtiment avec du personnel. Les postes que demande M^{me} Alder ne sont pas sortis comme ça de son imagination, pour satisfaire des besoins fantasmés! La demande du Conseil administratif est réellement liée au fonctionnement de l'école de Chandieu.

Or, la droite dit à M^{me} Alder: «Vous n'aurez pas trois responsables de bâtiment scolaire, mais un seul.» Concrètement, elle ne pourra pas se limiter à cela. L'école de Chandieu ne fonctionnera pas avec un seul RBS, tout simplement parce que c'est impossible. M^{me} Alder n'a nullement la volonté de «saupoudrer» les écoles avec des RBS, pour reprendre la terminologie de la droite. En réalité, les 45 communes genevoises sont légalement tenues, lorsqu'elles ouvrent un établissement scolaire, de mettre à disposition du personnel. Or, je le répète, un seul collaborateur de la Ville de Genève ne suffira pas pour ouvrir l'école de Chandieu.

En définitive, le Conseil administratif se pose la question suivante, Mesdames et Messieurs de la droite: cette école que vous avez votée et qui correspond aux besoins des familles dans le quartier de la Servette, vous la vouliez, oui ou non? Si vous ne la vouliez pas, il ne fallait pas voter le crédit de construction! (*Applaudissements.*) Vous avez accordé au Conseil administratif l'argent nécessaire sous forme de crédits de préétude, d'étude et de réalisation – mais, au moment d'ouvrir cette école, vous dites à celle qui la fera fonctionner: «Eh bien, vous ferez avec un seul responsable de bâtiment scolaire.»

Cette mesure émane de la commission des finances. A titre personnel, je ne suis pas persuadée que ce type d'arbitrage budgétaire aurait été soutenu par la

commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Souvent, les commissions spécialisées portent un regard plus pointu et plus attentif sur les besoins des magistrats. Les membres de la commission des finances qui ont décidé de couper ces deux postes n'ont peut-être pas la même sensibilité que leurs collègues de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ceux-ci savent très bien, en effet, que l'école de Chandieu n'ouvrira pas avec un seul RBS! (*Remarque de M. Sormanni.*) Dans quelle commission siégez-vous, Monsieur Sormanni? Aux finances! C'est vous et vos collègues qui avez pris cette décision! Lorsque vous avez fait cette pesée d'intérêts, peut-être n'avez-vous pas mesuré la portée de la mesure que vous preniez, son impact sur tout un quartier et sur de nombreuses familles. Il n'est pas raisonnable de dire à ma collègue: «Vous ouvrirez l'école sans le personnel.» Nulle part on n'ouvre une école sans le personnel qui va avec!

J'en arrive à ma conclusion, qui s'adresse surtout aux représentants de la droite. Mesdames et Messieurs, à longueur d'année, vous rappelez à la gauche que les contribuables genevois paient des impôts et qu'il faut les respecter pour cette raison. Je reprends donc votre phraséologie: les Genevoises et les Genevois paient des impôts, ils ont des enfants, on leur construit des écoles – pas parce que cela nous fait plaisir, mais parce que leurs enfants ont droit à l'instruction publique et que notre rôle, en tant que commune, est de construire des écoles.

Une fois qu'on a construit ces écoles, qu'on s'est comportés en autorités politiques responsables, on va jusqu'au bout de la démarche. Ouvrir l'école de Chandieu, c'est voter les postes de responsables de bâtiment scolaire nécessaires. Peut-être certaines et certains les refusent-ils pour punir M^{me} Alder parce qu'elle est de gauche, parce qu'elle appartient au groupe des Verts et non à leurs propres rangs politiques... Eh bien, ce n'est pas M^{me} Alder qu'ils puniront, mais toutes les familles de Chandieu qui sont en droit, parce qu'elles habitent dans notre commune et qu'elles ont des enfants, de les envoyer à l'école dans un établissement qui aura du personnel pour ouvrir ses portes. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). Tout d'abord, Madame Salerno – vous lui transmettez, Monsieur le président –, vous faites preuve de partialité et c'est parfaitement intolérable. Si le fait que certains amendements ne sont pas défendus par tous les groupes qui les ont déposés vous posait un problème, vous auriez pu vous en émouvoir lors du débat budgétaire de l'année passée, où votre majorité n'a rien défendu! Pas un seul des amendements proposés par la droite n'a été contesté; la seule réponse qui leur a été opposée, c'est «non» au moment du vote!

Or, l'amendement dont nous débattons ici n'émane pas de nos rangs, Madame Salerno, mais des vôtres! Ce n'est pas nous qui l'avons proposé, c'est l'Alternative. Si vous voulez faire preuve de partialité, c'est très bien... (*Brouhaha et huées*)

sur les bancs de la gauche.) Ayez au moins la correction de ne pas laisser croire que vous représentez tout le monde! Je ne vous ai pas entendue vous plaindre du fait que la majorité de gauche ne défendait rien, l'année passée. Je le répète, vous faites preuve de partialité et c'est parfaitement inacceptable.

J'en viens à la deuxième raison de mon intervention, qui concerne le fond du problème. Je rappelle que c'est le Conseil administratif qui veut ces trois postes de responsables de bâtiment scolaire à la place d'un seul. Et pour faire quoi? Depuis quand faut-il trois concierges par bâtiment scolaire? Serait-ce pour organiser des fêtes de quartier le dimanche? Eh bien, nous n'en voulons pas! Nous ne voulons pas de trois fonctionnaires pour organiser des fêtes le dimanche! S'en tenir à un concierge à Chandieu est tout à fait acceptable, comme dans toutes les autres écoles.

C'est d'ailleurs la Ville de Genève qui a voulu diminuer le nombre de responsables de bâtiment scolaire, depuis quelques années. Autre rappel: cela fait bien longtemps que ce n'est plus le concierge qui se charge du nettoyage de son bâtiment scolaire. Cette prestation est externalisée depuis des années, Mesdames et Messieurs de la gauche! Cessez de raconter n'importe quoi à ce sujet!

Un responsable de bâtiment scolaire pour l'école de Chandieu sera parfaitement suffisant; c'est ce que la majorité de la commission des finances a voulu en toute connaissance de cause. Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Salerno la remarque suivante: si le Conseil administratif prenait la peine, comme le Conseil municipal le lui a demandé depuis de nombreuses années, d'indiquer le montant des frais de fonctionnement prévus pour chaque projet d'investissement, la commission des finances, en votant les travaux, pourrait savoir quels sommes seront engagées en fait.

La proposition PR-981 pour la construction de l'école de Chandieu est assez ancienne et les frais de fonctionnement n'y figurent pas. Il en va de même pour de nombreuses propositions: auparavant, le coût de fonctionnement induit n'était pas connu lorsque nous votions les crédits pour les travaux. La commission des finances et le Conseil municipal ont donc demandé à l'exécutif d'indiquer dans ses propositions le montant correspondant aux postes à plein temps nécessaires pour le fonctionnement des projets.

En ce qui concerne l'école de Chandieu, cela n'a jamais été le cas; les chiffres ne nous sont donnés que dans ce projet de budget 2016. Or, nous avons voté le crédit de réalisation il y a longtemps. On aurait pu prévoir que ces frais de fonctionnement induits nous seraient soumis mais, comme souvent, ils arrivent au dernier moment! Nous ne les connaissions pas lorsque nous avons voté la proposition PR-981.

A ce titre – et c'est ma dernière intervention dans ce sens – nous avons parfaitement le droit de refuser les frais de fonctionnement demandés après coup. Les

décisions politiques du Conseil municipal peuvent ne pas vous plaire, Madame Salerno, je le conçois volontiers; mais cessez d’ergoter à propos d’une majorité qui n’est pas la vôtre et qui ne vous sied pas. Le Conseil municipal est souverain, le peuple l’a élu. S’il prend une décision, la moindre des choses est que vous la respectiez. Si elle ne vous plaît pas, vous pouvez la contester – mais arrêtez de dire que ce parlement fait n’importe quoi! (*Applaudissements.*)

Des voix. Bravo!

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M. François Mireval, rapporteur de minorité (S). Je m’exprimerai en tant que rapporteur de minorité du Parti socialiste et je serai extrêmement bref. J’interviens pour souligner deux points. Premièrement, il faut rappeler que l’amendement anti-écoles a été déposé par le Parti démocrate-chrétien en commission des finances. Il est important que la population le sache! Deuxièmement, quoi qu’en pensent les intervenants des autres partis, il y a des normes légales à respecter. En supprimant ces postes de RBS pour l’école de Chandieu, la Ville de Genève enfreint les normes légales. (*Applaudissements.*)

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs, je trouve dommage que nous soyons presque obligés de mener ici un débat de commission pour donner des explications qui, manifestement, font défaut concernant l’activité des responsables de bâtiment scolaire et des agents d’entretien des bâtiments.

De nos jours, une école est déjà ouverte à 7 h du matin. Il y a du monde: des enseignants commencent à préparer la venue des enfants à 8 h, des enfants sont dans le préau, toute une vie commence. Le nettoyage des préaux se fait souvent très tôt le matin, avant l’arrivée des élèves, pour des raisons de sécurité. Or, vous savez à quel point les préaux sont sollicités, aujourd’hui. Combien de fois ne vous ai-je pas entendus m’interpeller sur leur propreté!

L’argumentation concernant leur ouverture le dimanche est anecdotique. Il est vrai que nous voulons que nos bâtiments scolaires soient ouverts à la population pour les activités de quartier et toutes sortes d’événements car, dans les immeubles, ce n’est plus possible: il y a beaucoup d’intolérance. Il en va d’ailleurs de même devant les immeubles. Dans ces conditions, où est-il possible d’organiser ce genre d’activités? Dans les écoles, parce qu’il n’y a pas de voisins!

La droite nous dit: «Un poste de RBS pour Chandieu suffit, vous n'avez qu'à faire appel à des entreprises de nettoyage.» Mais je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez aussi coupé dans les groupes 31 qui, justement, nous permettent de faire face aux besoins supplémentaires en termes de nettoyage! Pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance, cela représente une diminution de plus de 300 000 francs. Je vois donc mal comment nous pourrions assurer les obligations légales de la commune dans le nouvel établissement scolaire de Chandieu. Et il est bien évident que nous vous demandons ces trois postes pour 2016, puisque l'école ouvrira au mois de septembre 2016! (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ce stade de la discussion est assez particulier puisque, vu les dispositions du débat accéléré, le Conseil municipal n'a plus le droit de s'exprimer alors que le Conseil administratif peut le faire... Je me permets donc de reprendre la parole.

Tout d'abord, Monsieur Genecand, vous aviez raison sur un point. J'en suis restée à la vieille logique selon laquelle la droite déposait les amendements, et non la gauche. Je me suis donc demandé tout à l'heure pourquoi la droite n'expliquait pas ses amendements... Un bon point pour vous! La droite n'a pas à les défendre, puisque ce sont les amendements de la gauche. Je vous prie de m'excuser, j'ai parfois de la peine à changer de moule... Vous aviez raison là-dessus, je fais mon mea culpa en public. (*M^{me} Rouillet discute avec M. Genecand.*) N'est-ce pas, Madame Rouillet? Il faut laisser M. Genecand écouter! C'est à lui que je parle! (*Rires.*) Pour clore la première partie de mon intervention, je répète donc que je fais mon mea culpa, car c'était M. Genecand qui avait raison: la droite n'a pas à expliquer les amendements de la gauche.

Je passe à présent à la deuxième partie, qui porte plus précisément sur la proposition PR-981 pour la construction du groupe scolaire de Chandieu. Vous avez également raison de dire, Monsieur Genecand – et je suis la première à être d'accord –, que les propositions de réalisation déposées par le Conseil administratif doivent comporter, en plus du coût de l'investissement, l'impact sur le budget de fonctionnement, en l'occurrence les postes de RBS.

Eh bien, j'ai vérifié: lorsque le Conseil administratif a déposé sa proposition sur Chandieu, a-t-il marqué quel serait son impact en termes de postes, oui ou non? La réponse est oui! A-t-il écrit que l'école de Chandieu ne fonctionnerait qu'avec un seul poste de RBS? La réponse est non! Je serai honnête, nous

n'en avions pas prévu trois, mais deux. Par conséquent, pour s'en tenir au principe de la bonne foi et de l'honnêteté, lorsque vous avez voté la construction de l'école, Mesdames et Messieurs, vous avez voté deux postes de RBS. Ce soir, il s'agit d'aller jusqu'au bout de la démarche en permettant à l'infrastructure scolaire d'ouvrir; vous devriez donc voter deux postes pour M^{me} Alder. Là, on serait quittes! On respecterait les décisions qui ont été prises. A mon sens, le *deal*, pour parler un peu anglais, est déjà fait.

Le Conseil administratif déposera donc un amendement correspondant au poste supplémentaire prévu dans la proposition. Mais il remercie d'avance le Conseil municipal si, par hypothèse, il revenait sur sa décision...

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal.

Le président. C'est forcément le cas, Monsieur Holenweg: tous les votes concernant le budget 2016 se font à l'appel nominal, conformément à ce que nous avons décidé samedi. Je rappelle que nous votons sur l'amendement 12.

Mis aux voix à l'appel nominal, cet amendement est refusé par 41 non contre 36 oui.

Ont voté non (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (36):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Hohenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M. Stéphane Guex (EàG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 88, politique publique 58, Aide sociale,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement 13 émane du Parti libéral-radical. Il demande une diminution de 36 780 francs correspondant à une coupe de 1% sur les postes dévolus aux Unités d'action communautaire (UAC).

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais faire plaisir à M^{me} Salerno – en tout cas, au début... Depuis samedi matin, les élus de la minorité rivalisent de grandiloquence pour dénoncer les mesures votées par la majorité: «saccage», «massacre à la tronçonneuse», «passage à la moulinette»... J'en passe, et des meilleures! M^{me} Pérez nous disait samedi qu'il n'y aurait bientôt plus de chauffage dans les bâtiments de la Ville

de Genève. Elle nous disait aussi qu'il n'y aurait plus de livres dans les bibliothèques. M^{me} Salerno vient de nous dire qu'on ne pourra plus ouvrir les écoles. Bientôt, je pense que la passionaria des Verts nous dira: «Nous n'avons plus d'eau pour que les pompiers éteignent les incendies!»

De quoi parlons-nous, en réalité? De moins de 8 millions de francs sur un budget de 1,2 milliard de francs. Je veux bien concevoir qu'il est pénible pour la gauche de devoir très légèrement réduire la voilure, puisqu'elle ne connaît, en matière de politique budgétaire, que le mouvement à la hausse. Mais quand même, Mesdames et Messieurs! (*Remarque.*) J'en arrive aux UAC. Les mots ont un sens et ils doivent refléter la réalité, ils doivent s'appuyer sur des chiffres.

Une voix. Hors sujet! (*Brouhaha.*)

M^{me} Marie Barbey-Chappuis. M^{me} Salerno nous a dit qu'il fallait qu'on s'exprime, alors laissez-moi m'exprimer, s'il vous plaît! Que disent les chiffres? J'ai repris les dépenses culturelles annuelles des cantons et de leurs communes. Genève: 696 francs par habitant. Zurich – dont on ne peut pas dire que ce soit un désert culturel: 274 francs par habitant. Le canton de Vaud avec Lausanne, Montreux, Vevey, Nyon – des villes dont on ne peut pas prétendre qu'elles soient saccagées, culturellement parlant: 261 francs par habitant. Lucerne: 239 francs. Fribourg: 180 francs. J'aurais encore vingt autres exemples à citer qui sont largement en dessous des montants pour Genève. Alors, Mesdames et Messieurs, je crois qu'on est loin du saccage annoncé depuis samedi! (*Applaudissements.*)

Cela m'amène maintenant aux UAC. Il y a un an, lorsque cette même majorité avait demandé un audit sur les UAC, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, vous nous aviez fait les mêmes leçons de morale, vous nous aviez ressorti le même vocabulaire apocalyptique. Comme je sais que M. Carasso – dommage qu'il ne soit pas là en ce moment – se délecte des propos du *Mémorial*, j'ai repris ce qu'il nous disait lorsque nous avions demandé cet audit. Je cite: «En bons flemmards et amateurs de dépenses pas encore démontrées comme utiles, vous restez assis sur vos fauteuils confortables et préférez commander un audit externe. Aux yeux du groupe socialiste, c'est là une attitude que je qualifierais de paresseuse.» Eh bien, Monsieur Carasso, vous avouerez que pour des paresseux, le résultat de cet audit est plutôt prometteur!

Que nous disait Ensemble à gauche? «Vouloir un audit, c'est se moquer du monde. Cette demande d'audit est juste bonne à classer verticalement.» Et les Verts ajoutaient: «Cet audit est un contrôle inutile.» En bref, nous étions d'affreux malhonnêtes, car nous avons le culot – tout simplement – de nous interroger sur l'efficacité des prestations des UAC.

A la lecture de cet audit réalisé par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), force est de constater qu'il était loin d'être inutile – il était même urgent de le mener! En effet, quelles sont ses conclusions? Des modalités d'intervention remises en cause, un pilotage lacunaire, une structure hiérarchique et des modalités de travail sources de peu d'efficacité, des compétences insuffisamment valorisées, des complémentarités sous-utilisées, un déficit de communication interne et externe...

Madame Salerno, vous nous disiez samedi que la population veut plus de prestations; ce qu'elle veut surtout, c'est des prestations mieux délivrées! Avant d'augmenter les prestations de la Ville de Genève, il faut d'abord s'assurer que celles qui existent déjà sont de qualité. (*Applaudissements.*)

Pour ma part, quand je lis dans ce rapport d'audit que le nombre de collaborateurs chargés de coordonner les contrats de quartier est cinq fois plus élevé en Ville de Genève qu'à Carouge pour un nombre de projets comparable, je m'interroge sur la bonne allocation des ressources de notre commune. Quand je lis qu'il faut deux fois plus de collaborateurs dans le quartier de Plainpalais qu'à Vernier pour des prestations comparables – je cite toujours les conclusions de l'IDHEAP – je m'interroge à nouveau sur la bonne allocation des ressources de notre commune... Quand je lis qu'il y a des doublons dans le cahier des charges des collaborateurs des UAC, que leurs missions ne sont pas définies, qu'il n'existe ni indicateur ni évaluation de leur travail et que la coordination avec les autres services de la Ville n'est pas formalisée, je m'interroge encore et toujours sur la bonne allocation des ressources de notre commune! Je commence à comprendre pourquoi il faut cinq collaborateurs en Ville pour faire le travail d'un seul à Carouge. (*Applaudissements.*)

Et nous ne parlons pas ici d'un petit service: l'action communautaire représente 40% du Service social de notre commune. Monsieur Mireval, vous nous avez accusés samedi de trahison. Mais moi, ce que j'appelle trahison, c'est cette mauvaise allocation des ressources municipales. Or, c'est vous et votre magistrate, ainsi que M. Kanaan, qui avez la volonté de refuser de mener toute réflexion sur le fonctionnement de l'administration municipale. Au final, ce sont les habitants qui trinquent: les impôts sont mal utilisés et les prestations sont mal délivrées.

S'agissant des UAC, la position du Parti démocrate-chrétien sera la suivante. D'abord, nous estimons que les missions qui devraient être celles des UAC – à savoir agir sur l'isolement, renforcer la cohésion sociale, prévenir la précarité – sont importantes. Nous estimons également que M^{me} Alder, en acceptant – un peu forcée, certes – de mener cet audit, a fait preuve d'une volonté de dialoguer avec le Conseil municipal.

Nous attendons de son département qu'il nous présente, d'ici à juin 2016, un plan d'action avec des mesures fortes. Cela passera par une réorganisation en

profondeur des UAC – l’IDHEAP donne d’ailleurs quelques pistes à cet égard, dans son audit, à propos des postes de directeur adjoint qui seraient des doublons par rapport aux postes de responsable de terrain. Il faudra aussi fixer des missions et des indicateurs, mettre en place des outils d’évaluation, s’interroger sur une éventuelle réallocation d’une partie des ressources au Service de la jeunesse, par exemple.

Le Parti démocrate-chrétien donne six mois à M^{me} Alder pour nous présenter ces mesures, afin que nous puissions en parler dans le cadre des débats sur le projet de budget 2017. Dans cette attente, nous nous abstenons de toute coupe dans le financement des UAC.

J’aimerais encore ajouter une remarque – et il est dommage que M. Kanaan ne soit pas là pour l’entendre! Finalement, ce que nous lui demandons par rapport aux fonds généraux pour la culture n’est rien de moins ni rien de plus que ce que nous demandons aussi à M^{me} Alder, c’est-à-dire de s’interroger sur la bonne allocation des ressources municipales et de mener un dialogue avec le Conseil municipal, au lieu de nous faire des leçons de morale. (*Applaudissements.*)

Des voix. Bravo!

Le président. Mesdames et Messieurs, pour des raisons d’organisation, je vous précise ici la manière dont se déroulera la suite de ce débat budgétaire. Il y aura une suspension de séance entre le deuxième et le troisième débat, afin de savoir quels amendements vous pensez redéposer. Au cas où vous en auriez déjà une idée, ce serait mieux, car cela nous permettrait d’avancer et d’avoir le temps de les photocopier. Ensuite, nous ferons le point en ce qui concerne l’état financier.

Je tiens encore à signaler le point suivant. Le bureau a eu samedi dernier un petit souci entre le sixième et le septième amendement. En effet, les deux ensemble devaient permettre un transfert de 350 000 francs; or, vous avez accepté l’un des deux mais pas l’autre, ce qui signifie que nous nous retrouvons aujourd’hui avec 350 000 francs en trop. Nous devons être plus cohérents, sinon il faudra tout reprendre. Cette somme devait être transférée d’un poste à l’autre, cependant vous avez accepté son transfert d’un côté tout en refusant qu’elle soit retranchée de l’autre!

Bref, nous en reparlerons au troisième débat, je voulais juste attirer votre attention sur ce problème. Avez-vous plus ou moins saisi de quoi il s’agit? C’est important car, si vous avez compris, vous pouvez déjà avancer dans vos réflexions pour trouver une solution. Cela permettrait au secrétariat d’avancer plus rapidement.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Chères et chers collègues, pour me calquer sur le modèle du discours de ma préopinante, je commencerai par être un poil hors sujet... Depuis samedi matin, certains de mes collègues de gauche agonissent la droite de toutes sortes d'accusations, mais moi, je tiens à la remercier! Merci pour les coupes que vous faites, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, car elles ont au moins l'avantage de la clarté! Elles montrent clairement quelle politique vous menez, quelle ville vous voulez pour demain, quel est votre projet de société. En bref, vos coupes montrent clairement que vous voulez couper dans la fonction publique et dans la culture.

Une voix. Et dans le social...

M. Morten Gisselbaek. Hein?

Une voix. Et dans le social!

M. Morten Gisselbaek. Et dans le social, évidemment! Donc, cela rend les choses beaucoup plus claires. Certains de mes collègues semblaient étonnés par la position du Parti démocrate-chrétien, mais je pense qu'ainsi les choses sont claires: nous savons où commence le bloc de droite. J'espère que les gens qui ont voté pour ces groupes-là – et je respecte tout à fait ces électeurs – assumeront ce qu'ils ont fait!

En tout cas, ce n'est pas ainsi que nous voyons l'avenir de cette ville. Nous nous réjouissons du référendum qui sera vraisemblablement lancé suite au vote de la majorité sur ce budget, car cela éclaircira la situation et permettra aux gens de comprendre qu'ils ont fait une erreur en donnant la majorité à la droite.

Preuve en est cet amendement, qui demande une diminution de 1% du financement des postes dévolus aux UAC. C'est presque la partie gag de ce budget! De quoi s'agit-il en fait? D'une mesure qui ne concerne ni l'audit de l'IDHEAP ni le travail des UAC – lequel est reconnu par tous, même s'il peut sans doute être amélioré, précisé, mieux coaché, être rendu plus efficient. Certes, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit! Il s'agit de couper 1% comme une sorte de mesure vexatoire envers les travailleurs, juste pour montrer qu'on n'est pas contents de la manière dont le Conseil administratif a géré l'audit. Autrement dit, quand des politiciens ont fait quelque chose qui ne plaît pas à la droite, elle tape sur les fonctionnaires!

Cette mesure n'a aucun sens. Il est insensé de couper 1% dans les UAC, juste pour embêter le Conseil administratif et lui montrer qu'on est mécontents. C'est

un acte d'humeur, pas un acte d'intelligence! Or on ne vous demande pas de faire de la politique avec vos humeurs, Mesdames et Messieurs de la droite, mais avec votre intelligence – et nous croyons que vous en avez!

Pour en revenir aux UAC, je pense que cette diminution budgétaire est ridicule. Je rejoins les propos que vient de tenir le président en vue de simplifier le troisième débat et j'espère que la droite aura l'intelligence de retirer cet amendement en troisième débat, justement, car il est insensé de continuer sur cette voie! (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la problématique des UAC a déjà été évoquée l'année dernière, parce que nous l'avions demandé. Nous sommes ravis que M^{me} Alder ait suivi notre idée de faire un audit pour vérifier si les missions confiées aux UAC sont vraiment pertinentes, d'une part, et bien réalisées, d'autre part. Le résultat est assez clair: beaucoup de choses sont à changer. Dans ce sens, nous attendons de la magistrature qu'elle mette en œuvre les recommandations de l'audit réalisé par l'IDHEAP; en ce qui me concerne, je suis persuadé qu'elle le fera. Nous suivrons avec intérêt les mesures qui seront prises; j'espère que le Conseil municipal sera le premier à en être informé, sans doute par l'intermédiaire de sa commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Nous devons recentrer les priorités, car nous ne pouvons pas nous permettre – ni hier, ni aujourd'hui, ni demain – de gaspiller les ressources municipales et de passer à côté des missions importantes de la Ville de Genève. C'est d'autant plus vrai que, avec la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes, le Canton entend donner davantage de missions à la Ville, notamment en ce qui concerne l'encadrement des personnes âgées. A ce titre, je pense que les UAC pourront effectivement être utiles, mais qu'il faut revoir leurs missions, leur mode de direction et leur organisation comme nous le souhaitons – ou, en tout cas, comme l'a fortement recommandé l'IDHEAP.

Nous sommes persuadés que cela se fera, néanmoins nous aimerions être régulièrement tenus au courant de l'avancement des travaux dans ce sens – qui ne doivent pas être renvoyés aux calendes grecques! J'imagine que, dans les six mois à venir, quelque chose devrait pouvoir bouger.

Telle est la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois ne votera pas cette diminution des montants dévolus au personnel des UAC.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les Verts ont été surpris de la proposition de la droite de réduire de 1% les charges salariales des UAC, car cette même droite soutient les actions des UAC! Nous avons donc entendu avec plaisir que le Mouvement citoyens genevois et le Parti démocrate-chrétien renonceraient à cette diminution de 1%.

Pour rappel, le rapport de l'IDHEAP indique que plus de 80% des personnes collaborant avec les UAC ont un avis positif sur leurs interventions qui répondent aux demandes des personnes et des associations concernées. Ce rapport montre donc la qualité des prestations délivrées. Il préconise par ailleurs des améliorations avec lesquelles la magistrate en charge de ce secteur est d'accord. Elle a pris ce dossier en main, afin de concrétiser les propositions émises, qui réorientent la politique de proximité sur trois axes essentiels aux yeux des Verts: la lutte contre l'isolement des personnes âgées, la prévention contre la précarité et l'inclusion sociale.

Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, accordez à M^{me} Alder les moyens de mettre en place ce changement! L'administration est un paquebot un peu lourd à déplacer, il faut donc lui laisser le temps de redresser la barre et d'améliorer l'efficacité des UAC, comme vous le demandez. (*Applaudissements.*)

M^{me} Virginie Studemann (S). Nous débattons ici d'un amendement déposé par le Parti libéral-radical et j'avoue que j'ai été surprise de voir une élue démocrate-chrétienne intervenir à ce sujet...

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Je n'ai pas défendu l'amendement!

M^{me} Virginie Studemann. On a bien compris que vous ne voteriez pas cet amendement, Madame! Je le précise, car je ne veux pas créer de confusion. Votre intervention sur l'évaluation de l'IDHEAP a d'ailleurs été assez intéressante.

Depuis samedi, la droite nous explique qu'elle veut faire des coupes budgétaires linéaires pour mettre la pression sur le Conseil administratif, notamment dans le but de faire des évaluations. On s'inquiète un peu de ce qu'elle entend par les termes «évaluation» et «besoin d'évaluation». En l'occurrence, nous constatons que M^{me} Alder a procédé à l'évaluation demandée au sujet des UAC; visiblement, cela n'empêche pas un groupe politique de droite de déposer un amendement là-dessus...

Nous avons entendu d'autres groupes de droite évoquer les résultats de cet audit en citant une suite d'arguments négatifs qui leur permettent de critiquer un

service, sa direction, etc. Comme pour toute évaluation, dans celle de l'IDHEAP, il y a du bon et il y a du mauvais. Or, je n'ai pas entendu la droite mettre en évidence le bon! Elle n'a pas souligné le fait que les prestations des UAC répondent aux attentes des habitantes et des habitants! De ce fait, nous nous inquiétons de l'utilisation qui est faite des évaluations.

Je le souligne en pensant à l'épisode de samedi dernier, quand un élu libéral-radical a fait allusion aux agences de notation. C'était assez comique: lorsque l'évaluation va dans le sens de la majorité de droite, elle s'appuie dessus; mais dès qu'une agence de notation – qui procède aussi à une forme d'évaluation – donne une bonne note à la Ville de Genève, la droite s'empresse de dénoncer son incompétence! Tout ça pour dire que nous savons très bien ce que sont les audits et autres évaluations: des prétextes! A chaque fois, ils ne servent qu'à justifier des positions politiques.

Nous serons ravis de changer d'avis en voyant avec quel esprit positif ces mêmes groupes de droite accueilleront les futures propositions de M^{me} Alder concernant les UAC... J'en profite pour revenir à l'action communautaire en tant que telle. De ce point de vue là aussi, je dois avouer que je m'inquiète de certains propos tenus ce soir. En effet, plusieurs de mes préopinants se sont référés à l'action communautaire en termes d'objectifs à atteindre: lutter contre la précarité, contre l'isolement social, etc. Mais l'action communautaire, ce n'est pas des objectifs! C'est un moyen très spécifique d'agir pour la cohésion sociale.

Je consacrerai quelques minutes à cette problématique dont nous avons déjà débattu lors de précédents débats budgétaires, car la droite élargie voulait alors carrément supprimer les UAC... Vous me direz qu'il y a du progrès! Avec les années, ça s'améliore! Ce qui ne s'améliore pas, en revanche, c'est que nous n'avons toujours pas tous compris ce qu'est l'action communautaire. Nous l'avons défendue il y a quelques années, nous avons invité tout le monde à aller voir les gens qui travaillaient sur le terrain, les associations de parents d'élèves ou d'habitants qui travaillent au quotidien avec les employés des UAC. Visiblement, ce chemin-là n'a pas encore été parcouru par certains.

Si les élus de droite se rendaient sur le terrain, dans les quartiers, pour rencontrer les associations de parents d'élèves ou d'habitants, ils sauraient ce que font très concrètement les personnes qui travaillent dans les UAC. Ils sauraient que ces femmes et ces hommes sont là pour soutenir et accompagner les associations dans leurs projets.

Car le propre de l'action communautaire, c'est quoi? Favoriser l'engagement citoyen, les projets qui émanent de la «base». Ce principe est en opposition totale avec les politiques sociales qui viennent d'en haut et qui descendent vers le bas. Il ne s'agit pas de distribution de prestations sociales, ni de politiques sociales classiques ciblées sur des publics précis – les aînés ou les jeunes, par exemple.

L'action communautaire est une action pour la cohésion sociale menée par et pour les habitants. Voilà l'important!

Or, que se passe-t-il aujourd'hui? On sait bien qu'il y a beaucoup moins de gens engagés. On sait aussi que beaucoup de gens ne sont pas chez nous depuis longtemps et n'ont pas forcément les moyens de créer tout de suite leur association d'habitants. Nous savons également que nous sommes à l'ère de l'individualisme, où nous ne grandissons pas tous en faisant l'apprentissage du faire ensemble. Du coup, le rôle des personnes travaillant pour l'action communautaire est essentiel. Il y a des habitants qui peuvent avoir un projet mais ne savent pas comment s'y prendre pour le réaliser. Dans ce cas, une personne chargée de l'action communautaire les soutiendra, les accompagnera, leur donnera des indications afin de les aider à contacter les institutions concernées – par exemple pour déposer une demande auprès d'un service municipal ou cantonal.

L'action communautaire vise exactement ce lien-là, entre les habitants et les besoins spécifiques d'un quartier via un projet ponctuel. Ainsi, on fait de la politique autrement: de la politique au sens noble, c'est-à-dire grâce à l'engagement de toutes et de tous.

Bien évidemment, le groupe socialiste invite le plénum à refuser cet amendement et espère que l'ensemble des élus soutiendra l'action communautaire au cours des mois à venir. (*Applaudissements.*)

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune du public notre ancienne collègue conseillère municipale et actuellement députée, M^{me} Sarah Klopmann. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (LR). J'aimerais vous dire, Madame Alder – puisque la problématique des UAC vous concerne particulièrement –, que vous avez de bonnes intentions et, certainement, un grand cœur. J'ajouterai tout de même: surtout avec l'argent public... Cependant, vous avez de la peine à avoir un vrai programme politique.

Les UAC sont mal définies, on ne sait pas quelles sont leurs priorités. Je serai obligée de répéter ici quelques éléments déjà évoqués par ma préopinante M^{me} Barbey-Chappuis. L'audit réalisé par l'IDHEAP de Lausanne – il s'agit donc d'une évaluation externe – a montré que les UAC n'ont pas de missions fondamentales bien ciblées, ce qui ne permet pas de fixer des objectifs à atteindre. Leurs missions ne sont évoquées que par de vagues formules, j'en cite quelques-unes: «favoriser la convivialité urbaine», «améliorer la qualité de vie et le vivre ensemble», «renforcer les liens sociaux et les capacités d'action collective»,

«développer des solidarités de proximité», et même – à propos des potagers urbains – «entretenir un lien avec la nature»! A lire ces priorités, on est tout de même en droit de se questionner...

Ces formulations vagues reflètent l'imprécision des objectifs à atteindre, lesquels manquent assurément d'un cadre conceptuel. Telle est l'une des principales critiques qui ressortent de cette évaluation. Mais l'IDHEAP émet également des recommandations. L'une des premières à être formulées consiste à redonner au politique la place qui lui revient en termes de supervision, de contrôle ou de questionnement. A cet effet, Madame la magistrate, l'IDHEAP vous invite à distribuer le rapport d'activité des UAC à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, afin qu'elle puisse se pencher sur votre politique.

Or, que constate-t-on? L'évaluation externe réalisée par l'IDHEAP s'est achevée en septembre dernier, par contre ses résultats n'ont pas été transmis à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse de la Ville de Genève. Vous ne les avez divulgués que le 1^{er} décembre en commission des finances, Madame Alder! Dès lors, on peut craindre que vous n'en teniez absolument pas compte, alors même que vous écrivez dans le document «Secteur communautaire: perspectives 2016 suite au Rapport de l'IDHEAP» que, pour l'essentiel, vous rejoignez ses conclusions.

Votre première réaction a été de cacher ses résultats ou plutôt, pour le dire de manière politiquement correcte, d'oublier de les transmettre... Pour les obtenir, j'ai dû prendre contact avec le Service social le 8 décembre, lequel me les a finalement donnés – et je l'en remercie –, ce qui m'a permis d'en prendre connaissance avant le début de notre session budgétaire. Votre attitude est fort regrettable, Madame la magistrate, car elle donne l'impression que vous faites de la rétention d'informations, ce qui éveille la méfiance au sujet des UAC, voire l'opprobre.

Pourtant, certaines actions des UAC sont remarquables et offrent une réelle plus-value. Je pense en particulier aux activités menées avec les aînés – par exemple les échanges-repas autour d'une table – qui permettent de lutter contre leur isolement, de les maintenir chez eux, de retarder un éventuel transfert dans un établissement médico-social (EMS). Je souligne ici que nos aînés, qui ont pour la plupart contribué à la prospérité de notre pays, méritent bien que l'on s'occupe d'eux! Il y a encore d'autres activités utiles: par exemple l'école des mamans, qui permet à des femmes migrantes d'apprendre le français gratuitement pendant que leurs enfants sont à l'école.

Il s'agit donc de faire la part des choses, car les UAC mènent aussi de bonnes activités. Pour le côté positif, on constate que 80% de leurs bénéficiaires y voient une plus-value. Sur ce point, j'émettrai tout de même un «oui, mais...», car il faut reconnaître que la question est un peu biaisée. Si l'on demande à des bénéficiaires des UAC: «Trouvez-vous que participer à ces activités est un gain pour vous?»,

on a toutes les chances qu'une majorité de personnes interrogées répondent: «Oui, c'est bien», car celles qui n'aiment pas ou qui trouvent ça totalement nul ne viennent plus!

A présent, j'en reviens aux objectifs qui n'ont pas été clairement définis. La marge d'interprétation est très large... L'audit de l'IDHEAP a pointé un problème de pilotage: on ne sait pas bien qui fait quoi, et pourquoi. L'un des risques soulevés par les évaluateurs est que les employés des UAC fassent ce qui leur plaît, ou qu'ils ne soient à même de répondre qu'aux besoins des personnes capables de les formuler elles-mêmes. D'après l'audit, cela peut entraîner des inégalités de traitement entre les quartiers, puisque la réponse aux besoins des bénéficiaires dépend de leur propre capacité de les formuler. Par conséquent, la Ville risque de manquer totalement la cible, qui consiste à venir en aide aux personnes isolées ou en situation de grande précarité.

Autre point très critiqué dans le rapport de l'IDHEAP, je cite: «Les UAC souffrent d'une grande lourdeur bureaucratique. Le processus de validation interne est compliqué.» Quant aux différents niveaux hiérarchiques: «Pour communiquer, les employés doivent demander une autorisation qui transite par tous les échelons hiérarchiques du service, avant d'être communiquée au destinataire final.» Il y a donc une mise sous tutelle du personnel! La communication déficiente et la mauvaise coordination entre services – que ce soient ceux de la Ville ou du Canton – peuvent causer un certain manque de visibilité, de la confusion, et parfois même favoriser des prestations redondantes.

Ce qui me frappe toujours, avec la gauche, c'est son incapacité à responsabiliser les citoyens. C'est probablement lié à son idéologie de l'Etat-providence qui s'occupe de tout et infantilise les citoyens en leur ôtant toute envie, voire toute possibilité d'entreprendre. Chaque fois qu'un homme de gauche accède au pouvoir – je pourrais citer l'exemple d'un conseiller d'Etat à la tête du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport – on constate une augmentation exponentielle des cadres, des directeurs, des adjoints de direction, des chefs de service... Je rappelle que 100 directeurs d'établissements scolaires ont été nommés d'un coup! Aujourd'hui, on n'a plus besoin que de la moitié d'entre eux. (*Brouhaha et réactions sur les bancs de la gauche.*)

Mesdames et Messieurs, avec les UAC, nous sommes face au même genre d'usine à gaz. J'ai essayé de faire un diagramme pour mieux évaluer la question et j'ai découvert beaucoup d'absurdités! Par exemple, chaque nouvelle UAC a deux niveaux: un stratégique et un opérationnel. Le stratégique comprend la direction et des adjoints de direction pour faire l'intermédiaire avec le terrain. L'opérationnel comprend les équipes de terrain et leurs chefs...

D'autres absurdités concernent le fonctionnement des UAC en termes de prestations fournies. Tenez-vous bien, Mesdames et Messieurs: les espaces de quartier,

qui devraient être au service de la population, ne sont ouverts que jusqu'à 18 h pendant la semaine. Bon, c'est peut-être un horaire destiné aux employés de la Ville de Genève... Quant aux quatre points info-services, on ne sait pas très bien à quoi ils servent – si ce n'est à avoir une vision presque insultante ou, du moins, très paternaliste de migrants ne sachant prétendument pas utiliser leur téléphone ni trouver les services administratifs dont ils ont besoin. Je tire ces données de l'audit de l'IDHEAP. On y lit, entre autres, que le point info-services des Pâquis répond en moyenne à 34 demandes par mois! Je vous laisse faire le total, Mesdames et Messieurs!

Par ailleurs, j'aimerais relever un paradoxe. Je ne sais pas si cela vous ébranlera, Madame la magistrate... Vous avez créé une structure qui déresponsabilise son personnel, car elle est trop hiérarchisée. Pourtant, le personnel déresponsabilisé des UAC a pour mission de responsabiliser les citoyens et de créer du lien... Avouez qu'on nage en plein délire! Comment voulez-vous renforcer les liens sociaux, alors que la structure mise en place par vos services coupe, sépare, hiérarchise, entraîne un déficit de communication et cause de pareils dysfonctionnements, voire – je l'ai lu dans le rapport de l'IDHEAP – génère des guerres de territoire, chacun voulant s'attribuer la paternité des projets!

Inutile de dire que ces dysfonctionnements ont un coût. Comme l'a signalé M^{me} Barbey-Chappuis – et pour m'en tenir aux informations figurant dans le rapport d'audit –, l'action communautaire en Ville de Genève occupe cinq fois plus de collaborateurs qu'à Meyrin par rapport à une population trois fois moindre, et deux fois plus de collaborateurs qu'à Vernier pour des prestations comparables.

J'aimerais maintenant vous poser la question suivante, Madame Alder: ne croyez-vous pas que certaines activités des UAC pourraient scandaliser les citoyens qui luttent pour leur survie économique? Il y a des commerçants qui subissent actuellement une baisse de 20% de leur chiffre d'affaires. Pensez-vous qu'ils voient d'un bon œil les employés municipaux des UAC – dont quelques-uns font un travail admirable, je le rappelle – s'occuper de potagers urbains en allant jardiner avec les habitants pour «entretenir un lien avec la nature»? Cela plaît beaucoup aux Verts, évidemment, mais on peut se demander s'il s'agit là de prestations nécessaires, alors même qu'elles ont un coût très élevé et «tendent» la classe moyenne!

Je mentionne une autre critique intéressante formulée par l'IDHEAP: le risque que les UAC, en se substituant souvent au bénévolat, finissent par le tuer. C'est une interrogation à laquelle je vous laisserai répondre, Madame la magistrate.

Je vous rappelle toutefois qu'on ne fait pas de la politique uniquement avec de bons sentiments. Tout le monde vous reconnaît bien sûr une certaine bonhomie, de la gentillesse et même un engagement social sincère. Mais la charge politique que vous occupez vous donne aussi des devoirs: cibler vos priorités, faire des choix justifiés et gérer avec rigueur les deniers publics.

La coupe de 1% demandée par le Parti libéral-radical dans les postes dévolus aux UAC a un sens, contrairement à ce qu'affirmait tout à l'heure M. Gisselbaek, qui ne m'écoute pas... Ce sens est symbolique: c'est notre manière d'espérer que l'évaluation externe réalisée par l'IDHEAP vous permettra de montrer votre bonne foi, Madame Alder, et que vous tiendrez réellement compte de ses conclusions et des recommandations qui vous sont faites. Nous voulons aussi vous contraindre à faire des propositions concrètes au Conseil municipal concernant les UAC. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

(*La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.*)

Le président. Je salue à la tribune du public l'éminent député au Grand Conseil M...., M.... (*Rires.*) M. Jean Romain! (*Applaudissements.*)

M^{me} Vera Figurek, rapporteuse de minorité (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux... (*Remarque de M^{me} Rouillet.*) Je vous remercie, Madame Rouillet, de me permettre de rappeler que j'interviens rarement en tant que rapporteuse de minorité, dans ce débat budgétaire, alors que je pourrais le faire pour chaque amendement. (*Remarque de M. Sormanni.*) Je suis rapporteuse de minorité, Monsieur Sormanni! Je vous ai épargné mes interventions sur vos amendements et sur les nôtres mais, si vous voulez, je peux prendre la parole sur tous les amendements jusqu'à la fin du troisième débat! Bref, inutile de s'étendre là-dessus.

Le président. Madame Figurek, je tiens quand même à vous rappeler que le règlement du Conseil municipal ne précise rien à ce sujet. Ce n'est donc pas parce que vous êtes rapporteuse de minorité que vous avez plus de droits que les autres.

M^{me} Vera Figurek. Mais vous venez de donner la parole à mon collègue du Parti socialiste qui est aussi rapporteur de minorité, Monsieur le président! Par équité de traitement...

Le président. En débat accéléré, c'est une personne par groupe!

M^{me} Vera Figurek. Quoi qu'il en soit, vous avez maintenant instauré ce mode de fonctionnement pour toute la séance, Monsieur le président. Par équité de trai-

tement, je vous remercie de me laisser intervenir. (*Remarque de M. Sormanni.*) Ce n'est peut-être pas marqué dans le règlement, Monsieur Sormanni, mais il y a plein de choses qui n'y figurent pas! Vous transmettez, Monsieur le président! Par exemple, il n'est pas indiqué que certains rapports ne sont pas publics... Voilà pourquoi je me donne le droit d'intervenir ici, par souci de transparence.

Vous qui adorez la transparence, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, je vais vous rappeler l'historique des débats du Conseil municipal concernant les UAC, puisque personne n'en a parlé jusqu'ici. Les UAC ont déjà été attaquées en 2013, lorsque certains représentants et certaines représentantes de la droite ont décidé, en plein débat budgétaire du mois de décembre – et sans en avoir parlé auparavant –, de supprimer tout simplement l'intégralité des UAC avec leurs 37 postes de travailleuses et de travailleurs sociaux, y compris hors murs. 37 postes de travail, ce n'est pas rien! C'est 37 personnes dont la droite voulait supprimer les postes, ce qui revenait à les envoyer au chômage. Et cela ne lui posait aucune espèce de problème!

Heureusement, de fortes mobilisations ont eu lieu ensuite et la droite est revenue sur sa volonté. Mais voilà que l'on nous ressert ce soir exactement le même type d'arguments – le fonctionnement incohérent des UAC – sur la base du rapport d'audit auquel a donné lieu le contrôle externe demandé par la droite. Le Conseil administratif a répondu à sa demande en commandant cet audit. A présent qu'il a été réalisé, on entend une représentante du Parti libéral-radical dire qu'il a coûté trop cher! Et rappeler que faire des audits a un coût! Dans sa logique, effectuer des contrôles coûte cher et ne pas en faire coûte cher aussi, sans compter que cela ne sert à rien! (*Vives réactions sur les bancs de la droite.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, laissez parler votre collègue. Nous menons ici un débat démocratique dans une séance plénière tout aussi démocratique...

Mme Vera Figurek. Merci, Monsieur le président. On comprendra donc que, dans ce débat, il y en a qui évitent de dire certaines choses ou qui les présentent sous un jour pas tout à fait exact... Par exemple, l'audit signale effectivement que les UAC de la Ville de Genève emploient un nombre de collaborateurs deux fois plus élevé qu'à Vernier; mais Vernier a 33 000 habitants, Mesdames et Messieurs! C'est beaucoup moins que les 200 000 habitants de notre commune! Cela me paraît évident. Rien que le quartier de Plainpalais compte trois fois plus d'habitants que Vernier... Enfin, je ne sais pas, je ne connais pas bien les chiffres et j'ignore s'ils sont justes ou non.

On nous dit aussi que la Ville de Genève dépense cinq fois plus que celle de Zurich pour certaines subventions; par contre Zurich a un budget de 8 milliards de

francs, alors que celui de la Ville de Genève se monte à un peu plus de 1 milliard de francs. Bref, on entend tout et n'importe quoi, et tout se mélange! Toutefois une chose est sûre: déposer des amendements qui visent à couper dans des postes de travail sans avoir averti les travailleuses et les travailleurs ne pose aucun problème à la droite.

La preuve: lors des débats de la commission des finances sur le projet de budget 2016, ce n'est pas 1% que le groupe libéral-radical voulait enlever aux UAC. Non, Mesdames et Messieurs! Il faut le dire: les libéraux-radicaux voulaient carrément diviser par deux la somme versée pour la masse salariale. Cela signifie qu'ils voulaient que la Ville verse le salaire des 37 fonctionnaires des UAC pendant six mois, et après... à bien plaisir!

Si jamais la majorité de droite considérait à ce moment-là qu'elle a reçu assez d'informations sur les UAC et que la magistrate est digne de confiance, alors on verserait aux employés six mois de salaire supplémentaires grâce à un crédit extraordinaire. Ce serait bien la première fois que le Conseil municipal voterait une mesure pareille! Cela signifie aussi que si la droite – par hypothèse – décidait au bout de six mois que l'activité des UAC ne lui convient pas, elle enverrait alors 37 employés au chômage. Ces personnes auront donc eu tout juste six mois pour chercher un autre boulot!

Heureusement que certains groupes se sont opposés à cela en commission des finances! Je remercie tout particulièrement ma collègue Marie-Pierre Theubet, du groupe des Verts, qui s'est insurgée là contre et qui a réussi à faire revenir à la raison le représentant du Parti libéral-radical. Il a donc reconnu: «C'est vrai, on veut montrer notre mauvaise humeur, donc on coupera seulement 1% dans les UAC...»

Mme Michèle Roulet (LR). Je n'ai jamais dit ça!

Mme Vera Figurek. Vous n'étiez pas à la commission des finances, Madame Roulet, les notes de séances l'attestent! Vous transmettez, Monsieur le président. Votre rapporteuse de majorité a éludé ce point dans son rapport car, évidemment, elle n'avait pas envie d'en parler... Mais moi, en tant que rapporteuse de minorité, j'en parle et j'assume cette responsabilité! La population a le droit de savoir, Mesdames et Messieurs de la droite! Elle a le droit de savoir que vous êtes capables, en une soirée, de diviser par deux le salaire des fonctionnaires de la fonction publique sur 37 postes. Oui, 37 personnes étaient concernées!

Si nous n'avions rien dit, cette mesure aurait passé tranquillement jusqu'à ce qu'elle aboutisse en séance plénière. Peut-être aurions-nous dû laisser faire... Ainsi, cela aurait été très clair! Mais, par chance, il y a des groupes qui fonctionnent de manière transparente et qui dénoncent certaines choses.

Nous dénonçons le fait que la droite crée de l'insécurité. En effet, les collaborateurs et collaboratrices de la fonction publique risquent alors de se dire: «On ne sait pas, peut-être le poste que j'occupe dans le département concerné ne plaît-il pas à ces messieurs-dames, peut-être diviseront-ils par deux le budget dévolu à mon salaire...»

Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, vous avez beau être majoritaires, si vous vous montrez irresponsables nous serons toujours là pour dénoncer votre irresponsabilité. Par conséquent, revenez en arrière! Renoncez à cette coupe ridicule de 1% dans les UAC car, vraiment, cela devient lamentable! (*Applaudissements.*)

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais retracer brièvement l'historique des UAC. Elles ont été mises en place dans les années 2000. Quinze ans après, la société a changé. Nous constatons une précarité croissante; les chiffres du chômage ont explosé en quelques années. Comme M. Bertinat l'a souligné samedi, il y a eu en 2015 pas moins de 500 dossiers supplémentaires de personnes à l'assistance. C'est beaucoup! On sait aussi que 16% des familles monoparentales – il y en a de plus en plus – sont touchées par la pauvreté. Aujourd'hui, près de 20% des Suisses arriveraient à peine à faire face à une dépense extraordinaire de 2500 francs. On voit bien que la société dans laquelle nous vivons en 2015 n'est plus – hélas – celle des années 2000.

Il a été question à plusieurs reprises, dans ce débat, du rapport d'audit de l'IDHEAP. Ce document a mis en exergue un certain nombre de faits que je reconnais: dispersion des actions des UAC, manque de pilotage... Mais il a aussi mis en avant des points positifs (pertinence des missions, plus-value de l'action menée), je remercie M^{me} Rouillet de l'avoir souligné. Il y a des collaborateurs des UAC qui s'engagent sur le terrain; comme je sais que beaucoup d'entre eux nous regardent ce soir à la télévision, j'aimerais les remercier ici pour tout ce qu'ils accomplissent au service de la cohésion sociale dans leur quartier.

Les UAC emploient une quarantaine de personnes, dont certaines travaillent dans les espaces de quartier comme le 99, rue de Lyon ou l'autre espace de quartier, celui de Sécheron. Cela permet à une multitude d'associations de bénéficier d'un lieu ouvert au public pour déployer leurs activités. Nous accomplissons ainsi une mission très importante pour notre société, à savoir favoriser des actions pour renforcer le lien social.

La Ville de Genève comptant 200 000 habitants, nous avons divisé ses quartiers en quatre secteurs de 50 000 habitants. Le ratio est de cinq collaboratrices ou collaborateurs par quartier. Vous me direz que ce n'est pas beaucoup et vous aurez raison, Mesdames et Messieurs!

Quant à mes priorités, je les ai clairement énoncées. Déjà au cours de ma première législature, j'ai implanté des points info-services dans les quartiers. Même si certains les remettent en question aujourd'hui, j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'antennes sociales de proximité au service des habitantes et des habitants qui cherchent à trouver un appui, un accompagnement, ou qui ne savent pas comment se débrouiller dans les méandres de notre administration de plus en plus complexe. Même si les gens savent généralement lire et écrire, de nos jours, tous ne sont pas de fervents utilisateurs d'internet. Le monde avance, hélas, avec une population qui a parfois de la peine à utiliser ces nouveaux outils – je pense notamment aux personnes âgées, aux allophones, etc.

Ces points info-services sont tenus par des personnes qui sont là, qui accueillent, qui accompagnent. Pourquoi? On sait bien que si personne n'ouvre les portes qu'il faut pour les gens dans la détresse ou en difficulté, c'est le désastre annoncé! Telle est la raison pour laquelle ces quatre points info-service existent. J'en suis fière et je pense que nous serons amenés à les développer dans le futur.

Nous y intégrerons prochainement une nouveauté déjà pratiquée dans certaines villes: des *Kinderbüro* pour les enfants, qui doivent aussi faire face à des difficultés dans le monde actuel. J'ai déjà fait référence à la problématique des médias sociaux: il y a de plus en plus d'enfants et de jeunes harcelés qui ne savent pas comment se défendre, raison pour laquelle il est important de disposer d'espaces où les épauler.

Ces dernières années, j'ai fait valider par le Conseil administratif plusieurs feuilles de route: l'une concerne l'enfance et intègre une véritable politique transversale à l'échelle de la Ville, une autre concerne les personnes âgées. Le vieillissement de la population est un défi qui concerne notre commune au même titre que les autres villes et notre société en général. Genève compte aujourd'hui 16% de personnes âgées; dans quelques années, ce ratio s'élèvera à 23%. C'est énorme!

Certes, la plupart des personnes âgées se portent bien et ont un entourage qui leur permet de maintenir des liens – celles qui m'écoutent en ce moment le savent –, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'entre elles sont isolées ou risquent de le devenir. Pour cette raison, l'une des priorités futures des UAC concerne justement l'isolement des aînés – elles agissent déjà dans ce sens, mais nous renforcerons cet axe au niveau de notre politique en la matière.

Je saisis l'occasion de mentionner ici le plan canicule que nous avons introduit depuis deux ans déjà. Force est de constater que le réchauffement climatique a malheureusement des conséquences sur la vie quotidienne des gens. Cette année, nous avons connu la plus grande canicule qui se soit produite depuis une centaine d'années. C'est affolant! Cela nous impose d'avoir une approche différente de la problématique. On sait bien que les personnes âgées oublient de boire et ne sortent pas durant la canicule. Lors de la dernière grande vague de chaleur

de 2003 – moins forte que celle de 2015 –, on a vu le nombre de décès exploser dans cette catégorie de la population.

Les UAC, c'est donc des collaborateurs engagés sur le terrain de la cohésion sociale dont les missions seront clairement déclinées selon trois axes – j'en reviens ici aux recommandations de l'IDHEAP: la politique des aînés, la lutte contre l'isolement et la lutte contre la précarisation en particulier des familles. Les enfants sont actuellement les premières victimes de la précarisation de leur famille, nous devons donc agir! Si nous voulons une société égalitaire qui assure l'égalité des chances à chacune et à chacun, il faut soutenir les familles. Cela permet ensuite aux enfants de s'en sortir beaucoup mieux, nous le savons tous.

J'en viens à présent à la problématique des quartiers. Comme cela a déjà été dit, nous manquons d'indicateurs pour mettre en avant ce qui fonctionne bien et ce qui fonctionne moins bien dans nos quartiers. Nous avons besoin d'outils de *reporting*, comme on dit aujourd'hui, qui tiennent compte de tous les acteurs de chaque quartier pour mieux lutter contre les dysfonctionnements, mais aussi pour impliquer les habitantes et les habitants dans la recherche de solutions. Je ne souhaite pas les assister! Je pense que citoyens et habitants ont un potentiel à mettre en valeur et que nous pouvons essayer de travailler avec eux différemment, par exemple sous la forme d'appels à projets. Nous l'avons fait récemment avec les jeunes. Les habitants savent ce qui est bon pour leur quartier; par l'intermédiaire de l'Unité vie associative, nous pouvons également soutenir certains de leurs projets.

Mesdames et Messieurs, j'estime que le rapport d'audit de l'IDHEAP est un état de situation. Ses recommandations portent notamment sur l'organisation des équipes responsables des UAC et je partage le point de vue selon lequel nous devons absolument rendre beaucoup plus responsables les collaboratrices et les collaborateurs impliqués, c'est-à-dire faire baisser les niveaux de hiérarchie.

J'ai cru comprendre – car ce point a aussi été évoqué – que nous devons porter aux jeunes une attention plus soutenue pour mieux les épauler. Or, le Service de la jeunesse est aujourd'hui sous-doté. Nous verrons comment réorganiser ce secteur de l'action sociale, afin d'affronter de manière équilibrée les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Je vous remercie pour votre attention, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, cet amendement est refusé par 44 non contre 21 oui (11 abstentions).

Ont voté non (44):

M^{me} Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG),

M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducet (S), M. Amar Madani (MCG), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (21):

M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Didier Lyon (UDC), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC).

Se sont abstenus (11):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Sami Gashi (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M. Souheil Sayegh (DC).

Étaient excusés ou absents au moment du vote (3):

M. Régis de Battista (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 96, politique publique 54, Institutions pour la jeunesse,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées*

Le président. L'amendement 14 émane du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche. Il demande une diminution de 2 232 000 francs correspondant à la suppression de la subvention des crèches pour la réduction de 20% des tarifs.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La droite veut augmenter la subvention en faveur de la petite enfance, afin de pouvoir diminuer linéairement les frais de pension de 20%. Nous ne la suivrons pas! Pourquoi? Alors que le boni de 8,2 millions de francs aurait permis d'assurer de nouvelles prestations tout en maintenant le budget de la Ville à l'équilibre – je rappelle que, pour Ensemble à gauche, un excédent budgétaire devrait servir à augmenter les prestations et non à rembourser les banques –, la droite propose cette augmentation sur la base de coupes dans des prestations existantes.

Cela revient à opposer des dépenses pour le social, la culture et bien d'autres domaines à des dépenses pour la petite enfance. Nous refusons absolument cette manière de procéder. En effet, la droite se permet de vouloir payer des crèches en pénalisant les associations culturelles ou sociales. Mais pourquoi opposer des besoins légitimes les uns aux autres?

Cela dit, comme nous l'affirmons depuis fort longtemps, la prise en charge des enfants de 0 à 4 ans ne doit pas être un luxe. Ensemble à gauche défend le principe selon lequel, vu le nombre grandissant d'enfants fréquentant les structures d'accueil collectives, il sera bientôt normal que leur prise en charge devienne gratuite, c'est-à-dire qu'elle soit assumée par les collectivités publiques comme c'est le cas pour l'école publique. Bien sûr, cette réforme n'est pas encore pour aujourd'hui...

En l'occurrence, la droite propose une diminution linéaire des tarifs de crèche qui n'est pas égalitaire. Il faudrait diminuer fortement les tarifs des familles à faibles revenus, non celui des familles qui ont un revenu confortable. Faisons un rapide calcul: vous payez 400 francs par mois pour une place de crèche; une diminution de 20% représente 80 francs, vous paierez donc 320 francs. Bien sûr, c'est toujours mieux! Mais si vous versez une pension de 2000 francs, la diminution de 20% représente 400 francs; vous paierez donc 1600 francs. La Ville aura investi 400 francs pour une famille aisée et seulement 80 francs pour une famille ayant peu de moyens.

Telle n'est pas la tarification que nous voulons, car la nôtre est basée sur la justice sociale. Vous l'aurez compris, chers collègues, la mesure proposée par la droite favorise d'abord la classe moyenne supérieure, voire aisée. Pour notre part, nous défendons le principe d'une approche réellement égalitaire.

Nous partageons cependant le point de vue selon lequel la grille des tarifs de crèche doit être révisée, car sa version actuelle date d'il y a plus de vingt ans. Nous avons d'ailleurs étudié cette question à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Cette grille est à améliorer, mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails. Le département de M^{me} Alder nous a affirmé qu'il travaillait dans ce sens, afin d'élaborer une proposition qui devrait tenir compte de la situation actuelle. A ce sujet, j'exprimerai ici un regret: bien que nous ayons abordé cette problématique en cours d'année, la proposition du Conseil administratif n'est pas encore introduite dans le budget 2016.

Dans ce contexte, Ensemble à gauche refuse d'augmenter la somme allouée à la petite enfance, car ce serait au détriment des autres secteurs du social, de la culture et de tous les domaines où la droite veut faire des coupes. Nous voterons donc cet amendement qui demande le retour au montant initial du projet de budget tel qu'il a été présenté par le Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M^{me} Martine Sumi (S). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, commençons par ce qui nous relie, par ce qui fait la fierté du Conseil municipal et le bonheur des familles: les 3500 places d'accueil de très grande qualité dans les institutions de la petite enfance de la Ville de Genève. 300 nouvelles places sont prévues au budget pour l'année 2016. Bientôt, grâce aux choix financiers remarquables du Conseil municipal, sous l'impulsion du Conseil administratif ainsi que de toutes et tous les professionnels de ce secteur, l'offre des places de crèche correspondra à la demande de toutes les familles qui souhaitent ce mode de garde pour leurs enfants.

A la fin de l'année 2013, le taux de progression était de 72% en treize ans. Je ne connais pas le pourcentage actualisé mais, quand on lit dans ce beau projet de budget du Conseil administratif qu'une augmentation de près de 10% des places supplémentaires est prévue de 2015 à 2016, on peut considérer que ces chiffres sont plus qu'encourageants pour les familles. Je ne peux m'empêcher de faire un clin d'œil à notre ancien maire Manuel Tornare, qui a consacré beaucoup d'énergie au secteur de la petite enfance, en rappelant qu'une place de crèche représente plus d'un enfant accueilli, puisque les placements sont rarement à plein temps. A la louche, 3500 places d'accueil permettent d'accueillir – et fort bien – 5000 enfants.

Venons-en maintenant à ce que nous interprétons différemment. Je suis convaincue que nous pouvons, entre personnes toutes soucieuses de ce beau sec-

teur et des besoins des familles, trouver un terrain d'entente. Je décrirai notre divergence de façon un peu caricaturale, je le concède. En gros, il y a d'un côté celles et ceux qui veulent diminuer de 20% de manière égalitariste l'effort des parents pour assurer la pension de leurs enfants. Ceux-là remettent en question le barème progressif sous prétexte que, par l'impôt, les parents de la classe moyenne et de la classe riche participent déjà suffisamment au coût de la prestation. Ils avancent également l'argument selon lequel le coût de la pension grève trop fortement le budget des familles de cette catégorie. C'est leur impression et nous la respectons.

De l'autre côté, on a une perception différente de la prise en charge des enfants en âge préscolaire. Nous voulons instaurer un véritable droit à la place de crèche. Je rappelle que l'initiative cantonale visant cet objectif n'a échoué que de justesse. A terme, le droit constitutionnel à la place d'accueil pour chaque enfant en âge préscolaire l'emportera – et relativement vite, j'imagine, car les mentalités évoluent. Dès lors, l'accueil en crèche sera non pas gratuit – car il n'y a aucune gratuité en matière de politiques publiques – mais financé directement par l'impôt, ce qui est encore le moyen le plus correct que nos sociétés ont trouvé pour redistribuer les richesses en vue du bien public.

Au regret de l'Alternative et même d'une frange de la population bien plus large, on n'en est malheureusement pas encore là. Ici et maintenant, la proposition d'alourdir les charges de la Ville de Genève de plus de 2,2 millions de francs uniquement sur la base des données connues pour les quatre derniers mois de l'année 2015 n'allégera le porte-monnaie que des classes riches.

Prenons un exemple. Une famille ayant un revenu annuel de 30 000 francs qui paie la pension de son enfant placé à plein temps 2700 francs par an bénéficiera d'une remise de 540 francs. Comme l'a dit ma collègue, cette somme n'est certes pas anodine quand on a si peu de revenus, mais elle est fort modeste si on la compare au coût de la vie. Pour cette année, cette situation concerne 285 familles.

Je prends maintenant le cas d'une famille dont le revenu annuel atteint 150 000 francs, voire dépasse ce montant. En effet, il y a des familles qui annoncent plus de 300 000 francs de revenu annuel pour le calcul du revenu déterminant unifié! Disons que cette famille paie 18 000 francs par an pour l'accueil de son enfant à plein temps; elle aura donc un rabais de 3600 francs. J'entends un collègue s'exclamer que ces familles-là ont bien de la chance... C'est vrai! Eh bien, cette situation concerne 2000 familles qui mettent leurs enfants dans les institutions de la Ville de Genève pour la petite enfance.

Pour démontrer que la diminution linéaire de 20% des tarifs des crèches est assez peu fair-play, il convient de mentionner que 9% des familles concernées – sur un total d'environ 5000 – ne déclarent même pas leur revenu et demandent d'emblée à payer la pension maximale, tant cette somme-plafond leur semble

ridiculement basse. Ces familles savent qu'elles devraient en fait payer le double, voire le triple des 18 000 francs auxquels correspond actuellement le tarif maximal des institutions de la petite enfance.

On peut donc raisonnablement évaluer qu'avec la mesure prônée par la droite 2500 familles bénéficieront d'une baisse de tarif de 3600 francs en sus de leur revenu déjà correct – tant mieux pour elles – voire très confortable. C'est ne pas tenir compte de la réalité vécue par toutes les couches de la population que de vouloir favoriser seulement une partie des familles qui ont déjà la chance d'avoir un bon revenu – ce dont je me réjouis sincèrement pour elles.

Non, il faut trouver un nouveau barème! M^{me} Alder et ses services y travaillent. Il s'agira de tenir compte de la nécessité de réduire la charge financière pour les petits et les moyens revenus, tout en élevant le plafond du coût de la pension pour les classes aisées de la population, auxquelles cela ne pose pas de problème. Une légère augmentation de tarif ne chassera pas leurs enfants des institutions de la petite enfance, mais permettra un rééquilibrage des finances de la Ville en une opération neutre en faveur des classes précarisées et moyennes, sans augmenter les charges municipales.

C'est une excellente réflexion qui est menée là, car elle conjugue une prise en charge plus légère pour les parents dans le budget desquels cela représente un effort important – voire trop important, chez certains – et une recherche de compensation auprès des familles qui peuvent participer davantage. Ce système aura l'avantage, si on le laisse advenir, de ne pas grever encore plus les charges de la Ville de Genève. Il convient d'attendre cette nouvelle manière de facturer la pension dans les crèches.

J'attire aussi votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le fait que la proposition d'ajouter plus de 2,2 millions de francs supplémentaires aux 92,5 millions de francs des subventions destinées à la petite enfance ne représente que le début d'une spirale dangereuse qui ira en augmentant. En effet, cette somme n'est basée que sur les données connues pour les quatre derniers mois de 2015. Si la mesure demandée par la droite est acceptée, il faudra augmenter ce montant au vu des nouvelles places créées en 2016, puis en 2017, afin de l'annualiser. A vue de nez, on arrivera vite à 8 millions de francs supplémentaires au projet de budget 2017, puis cette somme augmentera chaque année au fur et à mesure que de nouvelles places de crèche seront créées – ce dont chacune et chacun se réjouit.

Or, ces 8 millions de francs à ajouter aux charges de la Ville juste pour respecter le cadeau de 20% – favorable surtout aux classes aisées, je le répète – sont une somme importante qui stoppera le développement des places de crèche. En effet, 8 millions de francs représentent 200 nouvelles places par an qui ne pourront donc pas être créées. Il faudra y renoncer, juste pour assumer la diminution du tarif des pensions.

Mesdames et Messieurs, je vous prie également de réfléchir au partenariat entre le secteur privé et la Ville de Genève dans le domaine de la petite enfance. Je citerai l'exemple de la nouvelle crèche Origami, ouverte en partenariat avec Japan Tobacco International (JTI). Eh bien, je ne suis pas sûre que ces partenaires privés accepteront la diminution du prix de pension des crèches. La Ville devra-t-elle alors compenser le rabais sur l'accueil des enfants des employés de multinationales, par exemple? Si tel était le cas, ce n'est pas 2,2 millions de francs qu'il faudrait ajouter au budget 2016, mais 2,5 millions de francs – puis 9 millions de francs en 2017, soit 225 places en institutions de la petite enfance qui ne pourraient pas voir le jour.

Bref, tout cela n'est pas rigoureusement pensé. Les incidences sont mal évaluées à moyen et long terme. L'éthique d'un taux d'effort raisonnable est balayée avec indifférence, la patience d'attendre une proposition de nouveau barème élaboré avec soin est perdue. En plus de servir à faire un beau cadeau aux classes aisées – je ne parle pas du tout des classes moyennes – et d'alourdir sérieusement les charges de la Ville à moyen terme, la mesure prônée par la droite est peu élégante et témoigne d'un manque d'empathie face aux difficultés des classes financièrement défavorisées pour nouer les deux bouts.

Elle est aussi peu cohérente par rapport aux critiques serinées par la droite en matière de maîtrise des charges. Ici, d'un coup d'un seul, on voterait une augmentation annualisée de 10% de la subvention versée aux institutions de la petite enfance! C'est contraire à tous vos discours, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face – et, surtout, totalement inutile, puisque cette dépense supplémentaire ne permettrait pas la création d'une seule nouvelle place de crèche.

Nos magnifiques institutions se doivent d'accueillir tous les enfants, y compris ceux issus de familles particulièrement précarisées sur le plan psychosocial et/ou au bénéfice d'aides sociales complémentaires. Le projet de la droite creuserait l'inégalité des chances entre nos enfants, puisqu'il mettrait un sérieux coup de frein au développement de ce secteur indispensable qu'est la petite enfance en Ville de Genève. En effet, il allouerait les richesses de notre commune non pas au développement de cette politique publique elle-même, mais à une augmentation de 3600 francs du pouvoir d'achat des familles disposant déjà d'un revenu annuel de 300 000 francs ou plus. Je suis absolument persuadée que, dans cette enceinte, personne ne souhaite un tel résultat.

Notre magistrate a pris en compte les demandes de l'Alternative et du Parti démocrate-chrétien en vue de baisser le taux d'effort des petits et moyens revenus. Elle nous présentera prochainement une proposition de nouveau barème plus juste pour toutes ces familles et ira chercher la compensation auprès des plus aisées, pour lesquelles ce ne sera pas un souci. Surtout, cela n'alourdira pas les charges municipales dans le domaine de la petite enfance. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous interrompons ici notre débat, afin que vous puissiez vous restaurer. Je vous donne rendez-vous à 20 h 30 pour la suite. Bon appétit!

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3494
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3494
3. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016 (bis) (PR-1158 A/B/C). Suite du deuxième débat	3494
4. Propositions des conseillers municipaux	3533
5. Interpellations	3533
6. Questions écrites	3533

Le mémorialiste:
Ramzi Touma